

BUREAU

Séance du 1 avril 2021

Délibération BU_20210401_006

Convention de disponibilité pour le développement du volontariat des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et ENEDIS : adoption d'un document-type

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Considérant le projet de convention de disponibilité pour le développement du volontariat entre le SDIS et ENEDIS ;

DECIDE :

Article unique. La convention de disponibilité, ci-annexée, pour le développement du volontariat des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et ENEDIS est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Mireille DUVOUX